

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 5 octobre 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 2023/16

**Demandes de
subvention Région et
DREAL « Stratégie
régionale faune exotique
envahissante » - Phase 5**

17 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Violaine RICHARD (CR), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Gilles VINCENT (Métropole TPM), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Sophie SEJALON (Conservatoire du littoral), Cécile CHERY (ADEME), Magali GOLIARD (LPO), Patricia LEVY LEONESIO (FNE), Julie DELAUGE (CEN), Gérard BRUN (Chambre régionale d'Agriculture), Bertrand LIENARD (CBNA), Jean-Yves PETIT (CESER), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Claire POULIN (ARBE),

1 Pouvoir : Jean MANGION (PNRs) excusé donne pouvoir à Anne CLAUDIUS-PETIT (CR)

07 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Christophe MADROLLE (CR), Eric HANSEN (OFB), Marielle FABRE (CD84), Marion MAGNAN (CD04), Richard CHEMLA (Métropole NCA), Sébastien FOREST (DREAL), Philippe CARLES (CCIR),

18 Participaient également (non-votants) : Audrey MICHEL (ARBE), Géraldine POLLET (CR), Suzanne GIOANNI (PNR du Verdon), Valérie RAIMONDINO (CR), Didier BERT (CD04), Hélène SOUAN (DREAL), Jean-Philippe CHAUVIN (GA), Marion CLEMENT (TPM), Marc MAURY (CEN), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Carole TOUTAIN (CD84), Céline HAYOT (CR), Valérie LEBRAS (CD06), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents : 17 sur 25
Quorum atteint**

- Vu** La délibération n° 1813 en date du 18 février 2021 relative au recrutement d'un agent en CDD de 6 mois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la mission stratégie régionale faune exotique envahissante ;
- Vu** La délibération n° 1845 du 7 octobre 2021 actant un nouveau de calendrier pour intégrer les contraintes nécessaires, notamment à l'établissement des listes des espèces ;
- Vu** La délibération n° 1883 du 29 mars 2022 relative à la demande de subvention DREAL « Stratégie régionale faune exotique Envahissante » - phase 3 ;
- Vu** La délibération n° 1887 du 29 mars 2022 relative à la création d'un emploi non permanent en contrat à durée déterminée d'un an pour mener à bien le projet « Stratégie régionale faune exotique Envahissante » - phase 2-B et phase 3 ;
- Vu** La délibération n° 1893 du 29 mars 2022 relative à la demande de subvention auprès de la Région pour la mise en œuvre de la première partie de la phase 4 de la mission « Stratégie Faune exotique envahissante » ;

Vu La délibération n° 1921 du 2 mars 2023 relative à la demande de subvention auprès de la DREAL pour la mise en œuvre de la deuxième partie de la phase 4 de la mission « Stratégie Faune exotique envahissante » ;

Vu La délibération n° 2023/03 du 4 juillet 2023 donnant les délégations consenties à la direction ;

Considérant Que Depuis 2020, l'ARBE anime l'élaboration de la stratégie régionale espèces animales exotiques envahissantes (EAEE) en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en lien étroit avec la Région Sud, la DREAL PACA, l'OFB et les partenaires, notamment le CBNMED et le CEN.

C'est un travail de longue haleine, organisé autour de 4 phases, qui a demandé plus de deux ans de recherches d'experts pour chaque groupe d'espèces, d'analyses, d'organisation et de valorisation des données, de validations scientifiques de la méthode et des résultats et d'animation avec tous les partenaires.

Sur ces deux ans et demi, ont été réalisés :

- Mise en place et animation de la gouvernance
- Elaboration d'une méthodologie de travail et présentation au CSRPN
- Etablissement des listes et mise en place de groupes de travail (GT) pour ;
 - ✓ Les vertébrés avec les experts (CST) : Oiseaux // Mammifères, ex : Ragondin, Rat brun, Écureuil de Pallas, Cerf sika, Mouflon à manchettes, Rat musqué, Raton laveur, Tamia de Sibérie, Vison d'Amérique, ... // Reptiles // Amphibiens // Poissons
 - ✓ Les invertébrés avec les experts (CST et GT) : Crustacés // Arthropodes sans crustacés découpés en 11 sous-groupes (en cours) : élaboration des listes très complexe (vocabulaire propre, grande diversité de trait de vie, impacts à considérés sur toutes les étapes du développement de l'insecte, organismes de petites tailles, peu d'études de leurs impacts sur la biodiversité, souvent examinés sous l'angle de « peste agricole », manque d'experts pour certains groupes voire sous-groupes (ex : rhopalocères et hétérocères) // Gastéropodes // Autres taxons : vers plats et vers ronds
- Démarrage du travail sur le plan d'actions : Choix de la terminologie et de la méthode à employer
- Etablissement de la trame de la stratégie :
 - ✓ I. Prévention de l'introduction et de propagation des EAEE
 - ✓ II. Intervention de gestion
 - ✓ III. Amélioration et mutualisation des connaissances
 - ✓ IV. Communication, sensibilisation et formation
 - ✓ V. Gouvernance
- Etablissement des objectifs et des pistes d'actions pour chaque axe de la trame
- Réflexion avec l'ORB pour la création d'un ou plusieurs indicateurs EAEE
- Recensement des acteurs régionaux en vue de l'organisation des ateliers participatifs prévus début 2024, nécessaires à la réalisation du plan d'actions et Envoi des invitations pour participer aux ateliers – *Décembre 2023*
- CSRPN – *Décembre 2023*

A noter : les listes des EAEE pour lesquelles il manque des données et des informations pour être recensées, ont été inscrites dans la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie.

La fin de l'élaboration de la stratégie (phase 4) est prévue pour avril 2024.

Pour faire suite à ce premier travail de rédaction de la stratégie, une phase 5 qui court du 8 mai 2024 au 7 mai 2025 est à mener. Il s'agit d'animer et de mettre en œuvre la stratégie, dont certaines actions

du plan d'actions incombent à l'ARBE, en lien avec toutes les parties prenantes : cofinanceurs, partenaires scientifiques et techniques, gestionnaires, collectivités, associations, ...

Actions prévues pour la phase 5 du 8 mai 2024 au 7 mai 2025

En co-coordination avec la DREAL, la Région, l'Office Français de la Biodiversité, et en lien avec les conservatoires, il est prévu :

- La mise en page et l'impression de la stratégie
- Le lancement de la mise en œuvre de la stratégie, sa diffusion et son suivi
- La réalisation des actions incombant à l'ARBE :
 - Analyse de la pertinence de la valorisation des recherches préalables à la stratégie : L'élaboration de toutes les listes nécessite un travail de recherche bibliographique, de compilation et de synthèse important retranscrit dans des tableaux EXCEL ; faut-il les valoriser ?
 - Définition, mise en œuvre et l'animation d'une nouvelle gouvernance
 - Veille et formation sur les Espèces Exotiques Envahissantes
 - Participer aux échanges régionaux, nationaux, internationaux
 - Etudier la faisabilité d'utiliser INVMED et s'associer à la plateforme
 - Rédiger un rapport technique en complément des listes
 - Identifier les espèces exotiques envahissantes protégées
 - Créer un indicateur sur les espèces animales exotiques envahissantes en partenariat avec l'ORB
 - Commencer l'élaboration des fiches espèces après avoir défini les espèces prioritaires
 - Initier l'élaboration d'un plan de communication propre au Espèces Animales Exotiques Envahissantes
 - Diffuser via la lettre de l'ARBE des informations liées aux EAEE (connaissance, outils d'accompagnement technique et financier ...)
- Participation à la vie de l'agence et contributions diverses
 - Formations internes et externes
 - Webinaires
 - Café d'agence, point mission ...

Pour ces actions, l'ARBE sollicite une subvention à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 35.000 € et une subvention à la DREAL à hauteur de 35.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- D'autoriser la Directrice à engager toutes les démarches nécessaires pour le dépôt de la demande de subvention auprès de la DREAL et de la Région pour l'animation de la stratégie régionale des espèces animales exotiques envahissantes, et à signer tous les documents et conventions y afférent.

Fait et délibéré à Marseille, le 5 octobre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

